

COMMUNE de TEYSSIEU

D I C R I M



**Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs**

INFORMATION PREVENTIVE

Tout citoyen doit être informé sur les risques pouvant se développer sur ses lieux de vie, de travail, de vacances.

Cette information devra permettre à chaque citoyen de connaître les dangers auxquels il est exposé, les dommages prévisibles, les mesures préventives qu'il peut prendre, les bons comportements à adopter en cas de danger ou d'alerte.

La commune s'est préparée à gérer au mieux les situations de crise par l'élaboration d'un **Plan Communal de Sauvegarde** qui s'appuie sur tous les moyens communaux afin d'organiser l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population.

C'est la sauvegarde des personnes qui est à privilégier et non celle des biens.

Les différents types de risques auxquels chaque être humain peut être exposé sont regroupés en 5 familles :

- Les risques naturels : avalanche, inondation, séisme ...
- Les risques technologiques : industriel, nucléaire, rupture de barrage
- Les risques liés au transport de matières dangereuses.
- Les risques de la vie quotidienne : accidents domestiques, accidents de la route...
- Les risques liés aux conflits

Le risque majeur se définit par sa faible fréquence et par sa gravité considérable : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement

Concernant la commune de Teyssieu, le service de défense et de protection civile du Lot a répertorié deux risques majeurs : risque inondation et risque mouvements de terrain (DDRM mai 2005)

Historique :

Arrêtés de catastrophe naturelle :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrête du	Sur le J O du
Phénomène lié à l'atmosphère Tempête (vent) et grains	06/11/1982	11/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondation par crue (débordement de cours d'eau)	08/12/1982	31/12/1982	04/02/1983	06/02/1983
Inondation par ruissellement et coulée de boue	08/12/1982	31/12/1982	04/02/1983	06/02/1983
Inondation par crue (débordement de cours d'eau)	09/08/1994	10/08/1994	12/01/1995	31/01/1995
Inondation par ruissellement et coulée de boue	09/08/1994	10/08/1994	12/01/1995	31/01/1995
Mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondation par crue (débordement de cours d'eau)	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondation par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

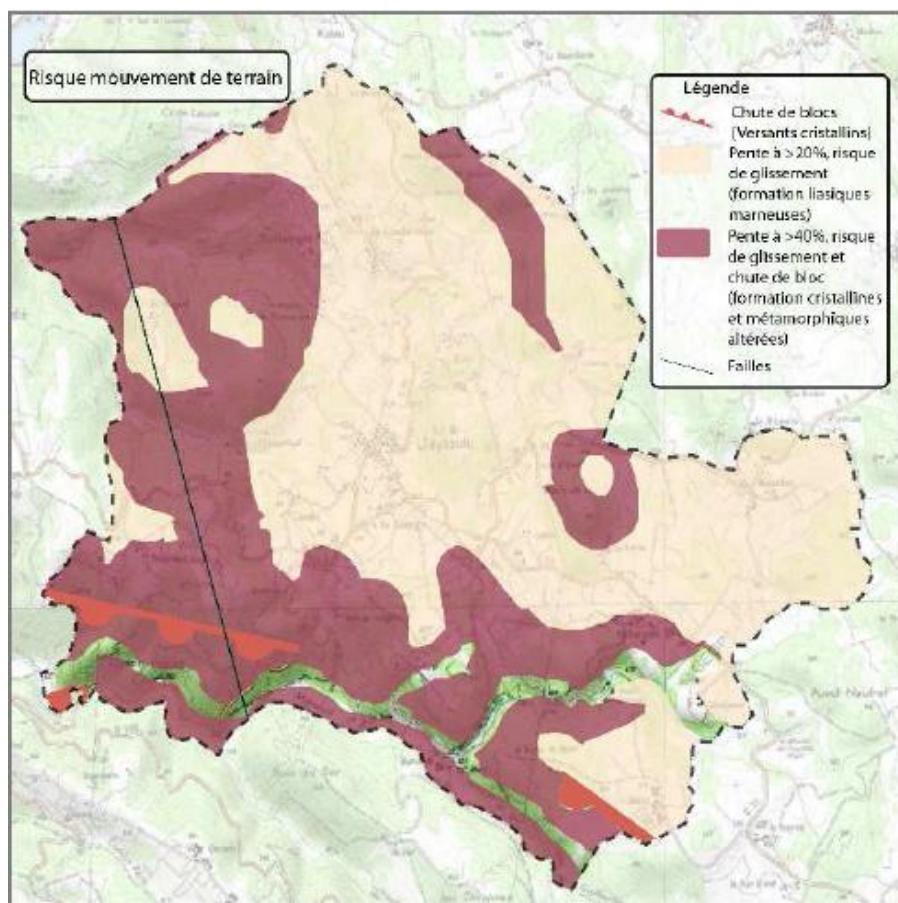
Bien que n'étant pas qualifiés de risques majeurs, d'autres risques sont à considérer pour la commune de Teyssieu:

- Risque incendie
- Risque feu de forêt
- Risque intempéries
- Risque sanitaire
- Risque pollution
- Risque accident de transport de matières dangereuses

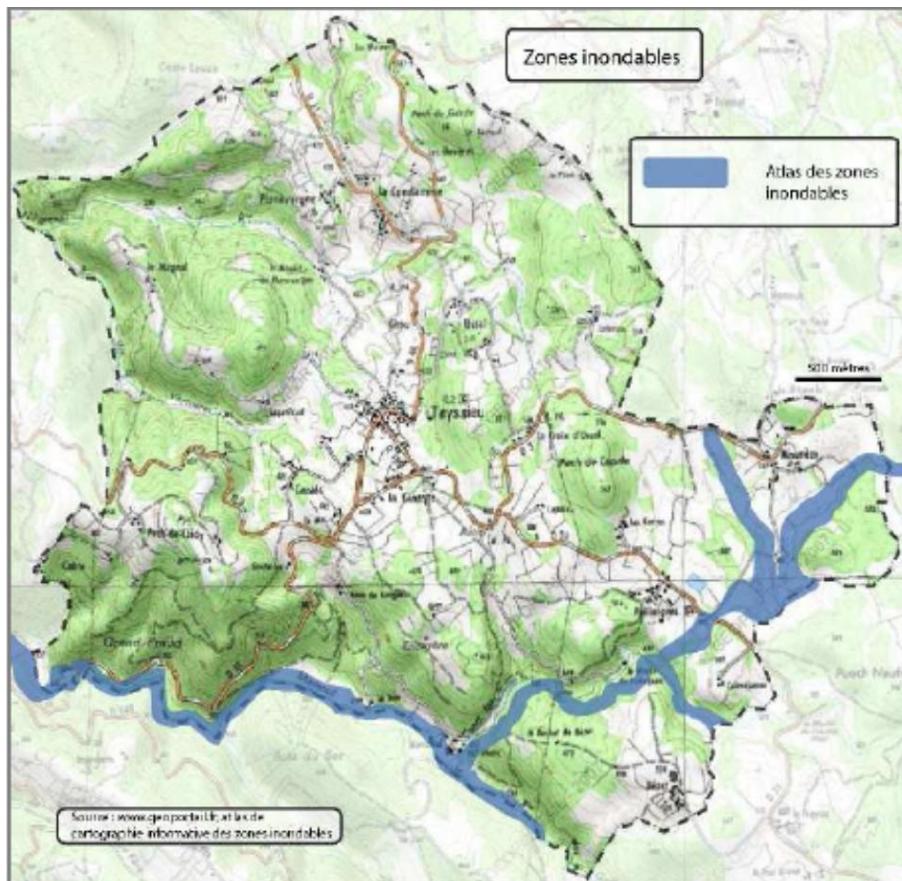
Le présent document est un moyen d'information destiné aux habitants. Son but est de permettre à chacun de prendre conscience des risques potentiellement encourus.

Les moyens de protection et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics sont présentés dans le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

CARTE DES ZONES PRESENTANT UN RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN



CARTE DES ZONES INONDABLES



RISQUE	PREVENTION	CONSIGNES DE SECURITE
INONDATION <p>Submersion d'une zone due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes</p> 	<p>Enlever les obstacles obstruant les ruisseaux pour faciliter la circulation des eaux Localiser le disjoncteur électrique</p> <p>Moulins :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nettoyer parois et abords des étangs Contrôler l'état de fonctionnement des vannes. Vider l'étang lors du déclenchement de l'alerte 	<p>Les personnes susceptibles d'être concernées seront prévenues individuellement.</p> <p>Boucher toutes les ouvertures basses : portes, fenêtres, soupiraux, aérations...</p> <p>Couper gaz et électricité.</p> <p>Mettre hors d'eau les matières et les produits polluants : produits chimiques, bidons d'essence ou gasoil.</p> <p>Amarrer les cuves.</p> <p>Faire une réserve d'eau potable.</p> <p>Monter dans les étages.</p> <p>Libérer le téléphone pour les secours.</p> <p>Ne pas s'engager à pied ou en véhicule dans une zone inondée.</p>
MOUVEMENT DE TERRAIN <p>Déplacement + ou- brutal du sol ou du sous-sol qui peut se traduire par :</p> <ul style="list-style-type: none"> Eboulements et chutes de blocs Erosion des berges d'un cours d'eau Glissement de terrain Coulées boueuses et torrentielles Affaissement de cavités souterraines 	<p>Repérer les zones exposées et les signaler à la mairie.</p> <p>S'interroger sur les conséquences de la déforestation.</p>	<p>Fuir latéralement ne pas revenir sur ses pas.</p> <p>Gagner un point en hauteur.</p> <p>Ne pas pénétrer dans des habitations endommagées.</p>

RISQUE	PREVENTION	CONSIGNES DE SECURITE
INTEMPERIES souvent prévisibles, ces épisodes peuvent diminuer les capacités des humains et des animaux et fragiliser les installations : eau, électricité, téléphone, chauffage, état des routes surtout si ces situations se prolongent.		
tempête, vent violent : chute d'arbres, de tuiles, danger en présence d'engins type grue, échafaudage	Ecouter les bulletins météo. Stocker des denrées de première nécessité. Rentrer les pots de fleurs. Fermer les fenêtres. Accrocher les volets. Arrimer les objets susceptibles de s'envoler.	Ne pas intervenir sur les toitures. Eviter les activités extérieures. Prudence en cas de déplacement : se renseigner avant de partir, emprunter les grands axes de circulation. Prendre garde aux chutes d'arbres ou d'objets.
fortes précipitations	Se renseigner avant d'entreprendre un déplacement.	Eviter de sortir. Ne pas s'engager, ni à pied ni en voiture, sur une voie immérée. Etre prudent face aux conditions de circulation qui peuvent être difficiles.
orages	A l'approche d'un orage mettre ses biens en sécurité et s'abriter hors des zones boisées.	Eviter d'utiliser le téléphone et les appareils électriques. Eviter les activités extérieures de loisir. Etre très prudent en cas de déplacement, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement dangereuses. Sur la route s'arrêter en sécurité et ne pas quitter le véhicule.

RISQUE	PREVENTION	CONSIGNES DE SECURITE
grand froid : Risques pour populations vulnérables isolées	Protéger le compteur d'eau et la vanne de coupure générale.	Eviter les déplacements extérieurs non indispensables. En cas de sortie, éviter les heures les plus froides et veiller à un équipement adéquat (plusieurs couches, imperméable au vent et à la pluie, couvrant la tête et les mains) Eviter les efforts brusques. Veiller à la qualité de l'air et au bon fonctionnement des systèmes de chauffage des espaces habités. Garder un contact fréquent avec autrui
neige et verglas glissades accidentelles, blocages de la voirie, risque d'effondrements	En cas de déplacement se renseigner sur les conditions de circulation, respecter les restrictions et les déviations, prévoir un équipement minimum (couverture, eau...) en cas d'immobilisation prolongée. Se préoccuper des personnes à risque de son voisinage.	Déneiger saler ou sabler son devant de porte. Eviter les déplacements extérieurs non indispensables. En cas de déplacement signaler le départ et la destination à des proches, se munir d'équipements spéciaux.
canicule Votre santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies : - il fait très chaud le jour - la nuit la température ne descend pas ou très peu - cela dure depuis plusieurs jours	Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée pensez à le signaler à la mairie. Consultez régulièrement la météo.	En période de canicule penser à boire souvent, même sans soif, beaucoup d'eau. Ne pas boire d'alcool. Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour Ne pas sortir pendant les heures les plus chaudes et maintenir la maison à l'abri de la chaleur. Ne pas faire d'effort physique intense. Donner des nouvelles à l'entourage. Ne pas hésiter à aider ou à se faire aider.

RISQUE	PREVENTION	CONSIGNES DE SECURITE
INCENDIE Feu concernant un bâtiment : maison, local agricole ...	Installer des détecteurs de fumée. Ramonage annuel des cheminées. Vérifier les installations de gaz (penser à changer les tuyaux). Veiller au bon entretien des chaudières et de l'installation électrique. Prudence en cas d'utilisation de bougies. Utiliser avec discernement les produits inflammables.	Appeler les pompiers. Couper gaz et électricité. Fermer portes et fenêtres. Sortir du bâtiment ou si ce n'est pas faisable mettre des linge humides au bas des portes et rester le plus près possible du sol.
FEUX DE FORET  La commune est exposée car la surface boisée est importante. Certains éléments peuvent contribuer à la propagation rapide d'un incendie : <ul style="list-style-type: none"> • Sècheresse • Vent • Sous-bois non entretenus • Forêt de résineux • Friche 	Les feux en extérieur sont interdits toute l'année. En cas de dérogation signée par le maire rester à proximité pour surveiller le feu et prévoir un moyen d'extinction. Etre vigilant en utilisant les barbecues.	Si l'on est témoin d'un départ de feu alerter les pompiers en donnant le maximum de précisions sur son emplacement. Fuir dos au feu. Ne jamais s'approcher à pied ou en voiture d'un feu de forêt.

RISQUE	PREVENTION	CONSIGNES DE SECURITE
SANITAIRE		
contamination de la population à grande échelle : pandémie grippale par exemple	Rester à l'écoute des conseils donnés par les médias.	Suivre les indications données par les autorités sanitaires. Eviter les rassemblements, les contacts. Respecter les mesures d'hygiène.
risque nucléaire	Ecouter la radio	Se calfeutrer chez soi en attendant de suivre les consignes données par les autorités
POLLUTION		
De l'eau potable	Signaler à la mairie toute anomalie observée sur l'eau de consommation.	Suivre les indications fournies par la mairie, consommer de l'eau en bouteilles.
Des cours d'eau	Informier les autorités de toute observation suspecte : couleur de l'eau, poissons morts etc...	Ne pas se baigner. Suspendre l'utilisation de l'eau pour le bétail.
De l'air	Prévenir la mairie en cas d'odeur inhabituelle, de fumée importante, etc...	Réduire les activités à l'extérieur. Se calfeutrer chez soi en obturant les ouvertures.

RISQUE	PREVENTION	CONSIGNES DE SECURITE																											
<p>ACCIDENT TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES</p> <p>Accident routier lié au transport de matières dangereuses : gaz, hydrocarbures...</p>	<p>Prévenir les secours en donnant un maximum de précisions sur le véhicule accidenté (voir plaques codes danger)</p> <p>Se signaler pour éviter de provoquer un autre accident</p> <p>S'éloigner de la zone de l'accident</p> <p>Plaques codes danger :</p> <table border="1" data-bbox="700 1215 1076 1664"> <tbody> <tr> <td>Classe 1</td> <td>Matières et objets explosifs</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Classe 2</td> <td>Gaz</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Classe 3</td> <td>Liquides inflammables (hors gaz)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Classe 4</td> <td>Solides inflammables</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Classe 5</td> <td>Matières comburantes. Peroxydes organiques</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Classe 6</td> <td>Matières toxiques</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Classe 7</td> <td>Matières radioactives</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Classe 8</td> <td>Matières corrodantes</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Classe 9</td> <td>Matières et objets dangereux divers</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Classe 1	Matières et objets explosifs		Classe 2	Gaz		Classe 3	Liquides inflammables (hors gaz)		Classe 4	Solides inflammables		Classe 5	Matières comburantes. Peroxydes organiques		Classe 6	Matières toxiques		Classe 7	Matières radioactives		Classe 8	Matières corrodantes		Classe 9	Matières et objets dangereux divers		
Classe 1	Matières et objets explosifs																												
Classe 2	Gaz																												
Classe 3	Liquides inflammables (hors gaz)																												
Classe 4	Solides inflammables																												
Classe 5	Matières comburantes. Peroxydes organiques																												
Classe 6	Matières toxiques																												
Classe 7	Matières radioactives																												
Classe 8	Matières corrodantes																												
Classe 9	Matières et objets dangereux divers																												

Afin d'intervenir efficacement et rapidement si un événement survient, mettant en péril la vie des habitants, le territoire de la commune a été découpé en 5 secteurs :

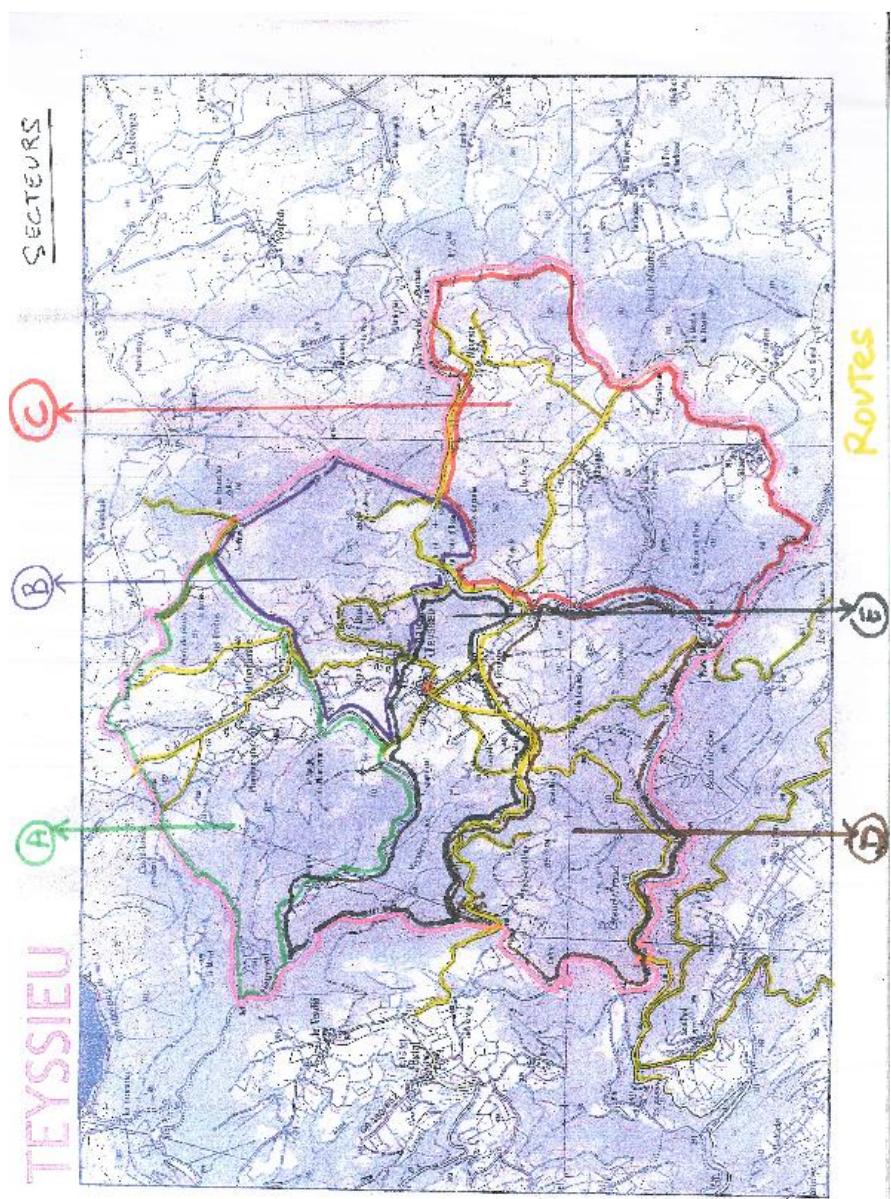
- SECTEUR A : Garric d'Arnal, Riscatou, Londres, Planavergne, le moulin de Planavergne, la Condamine, les Devèzes, le Pech de Garde.
- SECTEUR B : Pech de Tourau, Versailles, Girou, Ussel, la croix d'Ussel, le stade, la Besse.
- SECTEUR C : Mourèze, Calmejane, Bézet, Paillargues, le moulin de Paillargues, Las Costes, Lapale.
- SECTEUR D : Le Gua, Encayère, le Bois de Fargues, la Sole, Manaval, Cabre, Pech de Clédy, le Sut Long, Clédy, Cabre Perdu, Goutelles.
- SECTEUR E : Cazals, les Champs, Camp Dessous, Camp Dessus, la Garissal, le Magnol, le bourg, la Marche, la Gineste.

Commenté [ag1]:

Sur chaque secteur des personnes relais sont chargées d'entrer en contact avec vous, de vous informer, de vous donner les consignes de sécurité dans l'attente des secours.

Elles pourront éventuellement, si la situation le demande, vous demander d'évacuer votre habitation pour vous rendre dans un lieu sûr.

Carte représentant la sectorisation de la commune



RECOMMANDATIONS GENERALES

RISQUE INONDATION

- Fermez et obturez les ouvertures
- Coupez le gaz et l'électricité
- Montez à l'étage
- Ecoutez la radio
- Libérez les lignes téléphoniques

RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

- Fuyez latéralement
- Gagnez les hauteurs
- Ne revenez pas sur vos pas
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé

RAPPEL

- **A l'école, vos enfants sont en sécurité**
- Evitez d'encombrer les lignes téléphoniques
- Disposez d'un poste radio **avec des piles**

RISQUES INTEMPERIES

- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent (si possible, et avant l'évènement)
- Fermez fenêtres et volets (si possible, et avant l'évènement)
- Ecoutez la radio
- Evitez les déplacements à l'extérieur

RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

- Abritez-vous dans un bâtiment
- Barricadez les fermetures
- Bouchez les aérations (coupez la VMC)
- Coupez le gaz et l'électricité
- Ne fumez pas
- Libérez les lignes téléphoniques

Le cas échéant, à la demande des pouvoirs publics : Evacuez

Dans l'éventualité d'une évacuation, préparez-vous à emporter les éléments suivants :

- Médicaments (traitement en cours)
- Papiers essentiels (identité, livret de famille ...)
- Une couverture

CONSEILS RAPPELES A LA POPULATION

Si vous découvrez une personne en état de vulnérabilité, prévenez aussitôt :

- La mairie
- le 115 (n° vert d'appel gratuit) qui examinera les possibilités de prise en charge
- voire le 15, si la personne semble en détresse vitale.

Veillez à la qualité de l'air et au bon fonctionnement des systèmes de chauffage dans les espaces habités compte tenu des risques accrus d'incendie et d'intoxication au monoxyde de carbone.

INFORMATIONS UTILES

METEO-FRANCE

Tel : 3250 ou 08 92 68 02 042 site internet : www.meteo-france.com

VIGILANCE METEO :

NIVEAU 1	SITUATION NORMALE
NIVEAU 2	ETRE ATTENTIF
NIVEAU 3	ETRE TRES VIGILANT : Phénomènes météo dangereux prévus
NIVEAU 4	VIGILANCE ABSOLUE : Phénomènes météo dangereux d'intensité exceptionnelle

NUMEROS D'APPEL

Pompiers : 18

Secours : 112

Samu : 15

Mairie : 05 65 33 88 83 site internet : www.teyssieu.fr

Préfecture : 05 65 23 10 00

FREQUENCES DES RADIOS

France-inter : 92.7

France-infos : 97

Jordanne FM: 91.1 ou 106.8

Décibel FM: 105.9 ou 106.9

Antenne d'oc: 89

RFM : 100



S'entraîner,

S'entraider...

Pour être prêts !